



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 décembre 2022

Objet : Approbation d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales pour le financement de la cité éducative au titre de l'année 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n° 2021/SEP/01/06 en date du 24 septembre 2021 approuvant la convention-cadre triennale de labellisation de la cité éducative et la convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Bastia ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 décembre 2022 ;

Considérant les trois grandes priorités de la Cité éducative de Bastia : servir la parentalité, accompagner le jeune dans son parcours éducatif et culturel, favoriser son insertion sociale et professionnelle ;

Considérant que chaque année, le programme d'actions est élaboré par les acteurs éducatifs sur la base d'un appel à projets et reçoit des financements de la Politique de la Ville, de la Collectivité de Corse, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Ville de Bastia ;

Considérant qu'au titre de l'année 2022, la CAF a souhaité attribuer une subvention de fonctionnement de 28 000 € pour mener les actions Cité éducative ;

Considérant que cette subvention de 28 000 € sera versée à notre collectivité qui se chargera de reverser les subventions attribuées aux associations.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité.*

Article 1 :

- **Approuve** la convention avec la CAF pour l'attribution d'une subvention de 28 000 € au titre des actions menées en 2022 par la Cité éducative de Bastia suivantes :

Intitulé de l'action	Porteur	Subvention CAF
Vivre les écrans autrement	Horizon multimédia	1 500 €
Des livres à soi	Ville de Bastia	500 €
Atelier écriture et illustration	Ville de Bastia	2 000 €
Battucada	Collège de Montesoru	1 000 €
Parcours musical : de l'éveil à l'adolescence	Ville de Bastia	2 000 €
L'éducation à l'alimentation et au goût	Ville de Bastia	500 €
Web radio	Ville de Bastia	1 000 €
Sentier de randonnées ornithologiques	Collège de Montesoru	1 000 €
La forêt merveilleuse, un espace à protéger	Opra	1 000 €
Théâtre et lecture à voix haute	Ville de Bastia	2 000 €
Parcours numériques	Emaho	2 000 €
Photon se promène	Collège de Montesoru	500 €
L'espoir Cultive les Bastiais	Espoir club Bastiais	1 000 €
Séjours jeunes adolescents	Ville de Bastia	2 000 €
Chantiers de jeunes Collégiens	Ville de Bastia	4 000 €
Vacances ovales	Bastia XV	1 000 €
Bussiness game	A Prova	1 000 €
Aidons les collégiens à réussir	Opra	1 000 €
Jumelage entre cités éducatives	Collège de Montesoru	1 000 €
Orbite	A Prova	1 000 €
Usine à projets	Emaho	1 000 €
TOTAL		28 000 €



Article 2 :

- **Précise** que la CAF versera cette subvention totale de 28 000 € à notre collectivité qui se chargera de reverser les montants attribués aux associations porteuses de certaines actions de la Cité éducative à savoir : Horizon multimédia, Collège de Montesoru, Opra, Emaho, Espoir Club Bastiais, Bastia XV, A Prova.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.